

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA – 2025/02

Objet : Signature à titre gracieux entre la Communauté Alès Agglomération et la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès d'une convention pour la mise à disposition de locaux du Pôle Mécanique Alès Cévennes le jeudi 16 janvier 2025 de 14h à 18h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté en date du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait de la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès d'organiser une formation sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant l'intérêt, en termes de promotion du site, que représente cet événement, la mise à disposition du Pôle Mécanique Alès Cévennes, sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès représentée par son Colonel, M. Charles SAULEAU - 2 avenue du Commandant Viala - 30100 Alès, en vue d'organiser une formation, le jeudi 16 janvier 2025, de 14h à 18h.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès sera consentie à titre gracieux, le jeudi 16 janvier 2025.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 16 JAN. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

